



ENSEMBLE A SERS

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL

N ° 25

AOUT 2023

SOMMAIRE :

Page 1
Edito

Page 2 à 9
Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Pages 10 à 11
Analyse financière

Pages 12 à 18
Vie communale

Pages 19 à 23
Vie des associations

Page 24
Ces sersois entrepreneurs

Pages 25 à 26
Des infos

Pages 27
Démarches administratives / divers

Responsable de Publication

M. Roland VEAUX

Commission de rédaction

Mme Christiane DUTEIL
M. Patrick MAGNON
M. Patrick ANDRIEUX
M. Lionel MAHERAULT

Horaires d'ouverture de la MAIRIE

LUNDI	}	9h00 à 13h00
MARDI		
JEUDI		13h30 à 17h30
VENDREDI		9h00 à 13h00
		13h30 à 16h00

MAIRIE DE SERS 16410
Tél. : 05.45.24.91.10
Fax : 05.45.24.03.32

Courriel :
mairie@serscharente.fr

Bulletin imprimé par nos soins
Dépôt légal N° 40/ 2002-LI

Numéro 25 / 2023
« Ensemble à Sers »

Le Mot du Maire

La France dans la tourmente

Notre pays vient de connaître des événements graves. La mort d'un jeune si elle est inconcevable dans les circonstances relatées ne doit pas pour autant conduire à de telles réactions.

Notre République est en danger si l'on s'attaque ainsi aux symboles, aux bâtiments publics et privés.

Une certaine jeunesse ne trouve pas de réponse dans notre société. Les sommes importantes allouées à certains quartiers si elles sont indispensables n'apparaissent pas résoudre les problèmes pour autant.

Après l'épisode des gilets jaunes, après les semaines de manifestations contre la réforme des retraites c'est un moment terrible pour notre démocratie.

Et les bornes ont été franchies avec l'affrontement direct avec les élus menacés de mort. J'apporte toute ma compassion à ces élus qui ont tout fait pour préserver leur mairie ou les équipements publics et privés.

Je comprends leur désarroi face à ce désastre démocratique et économique.

Quand on sait l'engagement, le temps et l'opiniâtreté qu'il faut pour équiper une Commune pour le bien-être de ses concitoyens, voir partir en fumée un bâtiment en une nuit est un déchirement.

Sans aucune comparaison bien évidemment, je déplore l'attitude de certains qui, cagoulés, de nuit volent la supérette de notre village mettant en cause son existence.

Les services de gendarmerie doivent pouvoir les appréhender pour mettre fin à de pareils agissements.

Il serait dommageable de priver nos habitants et ceux de Communes voisines de ce service très apprécié.

J'invite donc les sersois et sersoises à la vigilance et à signaler d'éventuels méfaits. J'ose souhaiter à tout le monde un bel été.

Votre Maire
Roland VEAUX
Le 6 juillet 2023

Votre information

- Sur le site internet
- Sur le bulletin municipal
- Sur la page Facebook
- Sur le panneau électronique
- Sur Panneau Pocket
- Sur les panneaux des villages

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Séance du 31 janvier 2023

Séances
Du
31 janvier
2023
-
21 mars
2023

L'an deux mil vingt-trois, le 31 janvier, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 19 janvier 2023

Présents : Mmes DUTEIL – VIGNAUD – VAUZELLE – DULAC - MM VEAUX – MAHERAULT – MICHEL – RABAUD – TESTEMALE – DOBY – MAGNON.

Absent : Patrick ANDRIEUX

Absents excusés :
- Sandrine FANUCCI pouvoir à Roland VEAUX
- Loïc LAFON pouvoir à Patrick MAGNON

Secrétaire de séance : Marie Jo MAUZELLE

ORDRE DU JOUR :

1 – RETOUR SUR LES ENQUÊTES PUBLIQUES

Les rapports du commissaire enquêteur n'ont pas été remis à ce jour. Lors du prochain Conseil Municipal, ce point sera à l'ordre du jour.

2 – TERRAINS AU ROC DE SERS

Un Conseiller Municipal souhaite que l'on achète des terrains attenants au site du Roc. Ces terrains sont classés en zone naturelle et au titre de Natura 2000. Les élus, à l'unanimité ne souhaitent pas l'achat de ces parcelles.

3 – SALLE DES FÊTES (TARIFS)

Monsieur le Maire propose de revoir le montant de la caution à hauteur de 500 €. Le Conseil, à l'unanimité, valide cette proposition. Monsieur le Maire propose en outre d'instituer une caution « ménage et tri sélectif ». Accord unanime du Conseil Municipal pour fixer cette caution à 100 €. Ces modifications prendront effet au 1^{er} Mars 2023.

4 – PLACE DU MONUMENT AUX MORTS

Lorsque la Place de la Bascule sera totalement aménagée, une réflexion sera entreprise afin d'y proposer éventuellement d'autres commerces ambulants.

5 – PLAN DE SAUVEGARDE

Jean Luc MICHEL, adjoint, demande aux élus de lui faire part des modifications à apporter avant de le valider définitivement.

6 – PREPARATION DU BUDGET 2023

Une réunion est programmée le Mardi 21 Février, afin de faire le point sur les chantiers et travaux.

7 – QUESTIONS DIVERSES

A) Le dossier de candidature **pour la création d'une gendarmerie** a été déposé.

B) Lionel MAHERAULT, adjoint au Maire, propose **la création d'une page Facebook Commune de SERS**.
Le Conseil souscrit à cette proposition à l'unanimité.

C) Jean Charles DOBY, Conseiller, fait le point sur les travaux : **extension du cimetière et plaine de jeux**. Les travaux de terrassement seront terminés fin Février. Les jeux seront installés en Mars – Avril. Jean Charles DOBY signale les modifications à apporter **sur les plaques de rue** (modification et création) avant de passer commande.

D) **Soirs bleus** : Patrick MAGNON prépare la prochaine édition fixée semaine 29.

E) Monsieur le Maire propose de soutenir **la motion de l'AMF** consacrée aux finances locales.
Cette motion est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Séance du 21 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 21 mars 2023, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 13 mars 2023

Présents : Mmes DUTEIL – VIGNAUD – VAUZELLE – DULAC – FANUCCI - MM VEAUX – MAHERAULT – MICHEL – RABAUD – TESTEMALE –DOBY – MAGNON - ANDRIEUX.

Absent excusé : Loïc LAFON

Secrétaire de séance : Christiane DUTEIL

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant les dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Accord unanime du Conseil Municipal.

1 – ENQUÊTES PUBLIQUES suite à donner**Chemin de Jean de Sers**

Monsieur DOBY, conseiller délégué en charge de la voirie, présente les résultats de l'enquête publique concernant le chemin de Jean de Sers.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec des recommandations.

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Séances
Du
21 mars
2023
-
6 avril
2023

Avec l'accord des riverains directement concernés, ce chemin sera déplacé pour répondre à la demande d'un propriétaire. Il n'aura qu'un usage piétonnier. La biodiversité sera préservée. Monsieur le Maire propose une délibération résumant le projet. Après avoir sollicité l'avis du Conseil, Monsieur le Maire soumet cette délibération au vote à bulletin secret.

9 Pour 4 Contre

Village de Roche – Cession d'une partie de l'impasse

La demande formulée par Madame BESSON Jacqueline a fait l'objet d'une enquête publique. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sachant qu'aucune observation n'a été formulée. Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote.

Unanimité du Conseil Municipal.

2 – PERSONNEL

Monsieur le Maire indique qu'il propose un nouveau contrat à un employé communal.

3 – DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT à l'ATD 16

A la suite de la demande de Madame CLEMENT, Monsieur le Maire signale qu'il convient de désigner un délégué suppléant auprès de cet organisme. Monsieur Lionel MAHERAULT est volontaire.

Accord unanime du Conseil Municipal.

4 – DEMANDE D'AUTORISATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER ET LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider la délibération concernant cette possibilité dans l'attente du vote du budget.

Accord unanime du Conseil Municipal.

5 – QUESTIONS DIVERSES

- A) Monsieur MAGNON indique que la manifestation « Soirs Bleus » aura lieu le 21 juillet.
- B) Monsieur le Maire fait état de l'existence de FRANCE SERVICES à la poste de DIGNAC.
- C) Monsieur le Maire et Madame DUTEIL ont offert, au nom du Conseil, un splendide bouquet à Madame Lucienne CLASSE, notre centenaire.
- D) Monsieur MAHERAULT donne des informations concernant la page Facebook de la mairie. Il informe le Conseil d'une panne à la chaufferie (pièce non remplacée lors de la précédente intervention).
- E) Messieurs DOBY et MAHERAULT informent le Conseil des travaux Route de Charras qui concernent le prolongement de la conduite d'assainissement et le renouvellement du réseau d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Séance du 6 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six avril, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 23 Mars 2023

Présents : Mmes DUTEIL – VAUZELLE - VIGNAUD – MM VEAUX - ANDRIEUX - DOBY - MAGNON - MAHERAULT – MICHEL – RABAUD – TESTEMALE

Absentes excusées : Mmes DULAC – FANUCCI

Absent : M. LAFON

Procuration : Mme DULAC à Mme VIGNAUD

Secrétaire de séance : Marie-José VAUZELLE

1 – VOTE DES COMPTES DE GESTION 2022

Les comptes de gestion des budgets de la commune et du transport scolaire de l'année 2022 dressés par Monsieur THOMAS Damien, Comptable de la Trésorerie d'Angoulême sont approuvés par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

2 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Les comptes administratifs de la commune et du transport communal de l'année 2022 sont présentés au Conseil Municipal par Madame MOREAU TILLARD Gaëlle, secrétaire de Mairie.

BUDGET DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement:

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	160 725.11	002	Excédent antérieur reporté	58 402.14
012	Charges de personnel	222 584.13	013	Atténuation de charges	18 310.61
014	Atténuation de produits	53 059.00	70	Produits des services	42 508.26
65	Charges de gestion courante	113 262.60	73	Impôts et taxes	431 985.67
66	Charges financières	16 018.82	74	Dotations et subventions	145 312.70
67	Charges exceptionnelles	2 416.00	75	Produits de gestion courante	26 435.10
68	Dotation aux provisions	739.00	77	Produits exceptionnels	14 936.72
042	Op ordre amortissement	8 066.59			
	TOTAL	576 871.25		TOTAL	737 891.20

soit un excédent de fonctionnement cumulé de **161 019.95 €**

Séance
6 avril
2023

Section d'investissement:

DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes	50 162.33	001	Excédent	71 445.66
20	Immobilisations incorporelles	1 659.46	106 8	Excédent de fonctionnement	72 000.00
21	Immobilisations corporelles	58 779.36	10	Dotations	28 520.15
	Opération 1013 Uramel	76 211.99	13	Subventions d'investissement	15 447.16
			040	Op d'ordre de transfert entre sections	8 066.92
	TOTAL	186 813.14		TOTAL	195 479.56

soit un excédent d'investissement cumulé de **8 666.42€**

Restes à réaliser:

- Dépenses d'investissement : 136 682.74€
- Recettes d'investissement : 62 500.00€

BUDGET TRANSPORT**Section d'investissement :**

CHARGES			RECETTES		
040	Amortissement subv bus	1 879.33	001 040	Excédent Amortissement bus	2946.93 1 870.65

D'où un excédent d'investissement de **2 938.25€**

Section d'exploitation :

CHARGES			RECETTES		
011	Total des charges (assurance, carburant, personnel...)	5 212.29	002	Excédent	6 751.22
012			706	Facturation familles	1 100.00
042	Amortissement subv bus	1 870.65	74	Subv	3736.33
			77	Pdts exceptionnels	3.80
			042	Amortissement bus	1 879.33

D'où un excédent de fonctionnement de **6 387.74€**

Les comptes administratifs sont acceptés à l'unanimité des membres, sous la présidence de Monsieur DOBY Jean-Charles, Monsieur VEAUX ne prenant pas part au vote et étant sorti de la salle.

3 — AFFECTATIONS DES RESULTATS

Au vu des éléments arrêtés dans le compte administratif 2022, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation des résultats.

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat 2022 : 102 617.81€	Résultat 2022 : -62 779.24€
Résultat antérieur reporté : 58 402.14€	Résultat antérieur reporté : 71 445.66€
Résultat à affecter : 161 019.95€	Résultat d'investissement : 8 666.42€
	Restes à réaliser 2022 : 74182.74€

Par conséquent il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats comme suit :

Report d'investissement (001) : 8 666.42€

Affectation complémentaire (1068) : 126 019.95€

Report en fonctionnement (002) : 35 000.00€

Accord unanime.

4 — VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition.

- Taxe d'habitation : 7.52%
- Taxe foncière (bâti) : 49.06%
- Taxe foncière (non bâti) : 80.71%

Accord unanime des présents.

5—VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Gaëlle MOREAU TILLARD, Secrétaire de Mairie, présente les budgets primitifs de l'année 2023 aux membres du Conseil Municipal.

BUDGET DE LA COMMUNE

Section fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	215 150.00	013	Atténuation de charges	22 000.00
012	Charges de personnel	238 120.00	70	Produits des services	25 947.00
014	Atténuation de produits	53 409.00	73	Impôts et taxes	428 700.00
65	Charges de gestion courante	124 700.00	74	Dotations et subventions	129 293.33
66	Charges financières	19 500.00	75	Produits de gestion courante	22 000.00
67	Charges exceptionnelles	2 000.00	77	Produits exceptionnels	396.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	900.00	002	Excédent	35 000.00
042	Op d'ordre	4 557.33			
022	Dépenses imprévues	5 000.00			
	TOTAL	663 336.33		TOTAL	663 336.33

Section d'investissement :

DEPENSES			RECETTES		
165	Dépôts et cautionnement	1 600.00	001	Excédent reporté	8 666.42
16	Emprunts et dettes	52 000.00	1068	Affectation N-1	126 019.95
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 500.00	10	Dotations (fctva et ta)	24 554.84
204	Subv éq. versées	1 700.00	13	Subventions d'investis.	218 000.00
21	Immobilisations corporelles	41 710.53	16	Emprunt	21 500.00
	Opération 1013 Uramel	33 788.01	040	Op amortissement réseaux	4 557.33
	Opération 1015 Plaine de jeux	255 000.00			
	TOTAL	403 298.54		TOTAL	403 298.54

BUDGET TRANSPORT**Section d'exploitation :**

CHARGES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	4 897.62	706	Produits des services	500.00
012	Charges de personnel	4 000.00	74	Subv	2 000.00
042	Op. d'ordre	1 870.65	042	Op. d'ordre	1 880.53
			001	Excédent	6 387.74
	TOTAL	10 768.27		TOTAL	10 768.27

Section d'investissement :

DEPENSES			RECETTES		
21	Immobilisations corporelles	2 928.37	001	Excédent reporté	2 938.25
040	Opération d'ordre	1 880.53	040	Opération d'ordre	1 870.65
	TOTAL	4 808.90		TOTAL	4 808.90

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, les budgets primitifs de la commune et du transport scolaire de sers 2023.

6—TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE

Une précédente délibération a été prise mais il convient d'apporter une précision. Toutes les concessions n'ayant pas la même dimension, il n'est pas possible d'établir un prix en fonction du type de concession (simple ou double). Il est donc décidé d'établir un prix fixe au m².

Durée	Prix au m ²
30 ans	22.50 €
50 ans	37.50 €
Perpétuelle	120.00 €

Accord unanime.

Séance du 4 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 04 juillet 2023, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 27 juin 2023

Présents : Mmes DUTEIL – VIGNAUD – VAUZELLE – DULAC - MM VEAUX – MAHERAULT – MICHEL – RABAUD – TESTE-MALE – DOBY – MAGNON – ANDRIEUX – LAFON.

Absente excusée : Sandrine FANUCCI avec pouvoir à Roland VEAUX

Secrétaire de séance : Patrick MAGNON

ORDRE DU JOUR :

1 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme Christiane DUTEIL, adjointe, présente la liste des demandes de subventions reçues et propose les sommes suivantes :

VALECHEL JUDO	4500.00 € (versés par le GrandAngoulême à la Mairie et rétrocédés à l'association)
HÔPITAL DES ENFANTS	100.00 €
ROC N RUN	300.00 €
L'AMICALE DES CHASSEURS	200.00 € (pour leur aide sur les chemins communaux)
A.S. GARAT SERS VOUZAN	300.00 €
DON DU SANG	100.00 €
COURTECHEL	300.00 €
ASPI 16	500.00 €
CROIX ROUGE	100.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	100.00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	100.00 €

Les Conseillers municipaux, membres de ces associations, ne prennent pas part au vote (P. ANDRIEUX – Ch. DUTEIL)
Accord unanime.

2 – COMPTABILITE – PASSAGE AU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M 57 au 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Maire explique les raisons de cette délibération. Dans l'attente du texte réglementaire, il s'agit d'avoir un droit d'option pour adopter ce référentiel. L'avis du comptable public a été requis.

A l'unanimité, les membres du Conseil adopte cette procédure.

3 – LE POINT SUR L'IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE

Une entreprise privée propose cette installation Place du Champ de Foire. Avant d'en accepter le principe, il convient d'en vérifier les conditions techniques. A l'issue et en cas de réponse positive, une enquête sera proposée aux habitants.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Mme DUTEIL et M. MAGNON donnent des informations sur les soirées du 13 juillet (repas de rue) et du 21 (Soirs Bleus)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Analyse financière succincte de la commune de Sers

Année 2022

L'Année 2022, a amené la commune à fonctionner avec des recettes de fonctionnement quasiment identiques. La bonne santé financière de la commune a permis de faire face au fonctionnement et aucun emprunt à court ou à long terme n'a été réalisé. Cependant une légère hausse de notre résultat, a eu lieu, de 87 000€ à 102 000€. Une stagnation de nos dépenses de fonctionnement en étant la cause. La commune a donc pu autofinancer les investissements de voirie prévus et les frais d'entretien des immobilisations. Les investissements les plus significatifs étant les travaux effectués sur la chaudière et la remise en état du bâtiment Uramel (21 000€ et 76 000 €). Le remboursement en capital de notre dette était de 50 162 € et sera en très légère hausse en 2023, moins de 2000 €, ceci étant lié au tableau d'amortissement normal de la dette. Le fonds de roulement de notre commune et la gestion stricte et attentive de notre secrétaire, lui ont permis comme chaque année de ne pas avoir recours à une ligne de trésorerie bancaire. Précisons cependant que l'auto financement des travaux a amené une baisse du fonds de roulement de 31 000 €. Comme chaque année, nous étudions la santé financière de notre commune grâce à l'analyse de quatre ratios. Monsieur Thomas, notre trésorier, nous ayant fait bénéficier d'une analyse très précise de notre situation, des ratios supplémentaires seront aussi présentés. L'impact attendu du projet de la plaine de jeux sera analysé en conclusion.

L'endettement par habitant

Cet endettement était monté à **982 €** par habitant, il est redescendu à **586 €** en 2021, il est aujourd'hui de **530€**; cependant le projet de la plaine de jeux nécessitera un emprunt moyen terme de 50 000€ non réalisé en 2022 et reporté en 2023 et donc l'encours de notre dette restera inchangé (pour sa partie moyen terme). Rappelons que seul ce ratio était au dessus de la moyenne, ce qui n'est plus le cas. Le calcul financier des échéances des emprunts entraîne une part du capital croissant tout au long du remboursement, ceci a pour conséquence d'accélérer la baisse de ce ratio, elle sera donc plus importante en 2023 et ainsi de suite. Notre capacité de financement est suffisante pour faire face à nos charges de remboursement d'emprunts et il reste 57 000 € pour autofinancer nos projets d'investissement.

Le coût du remboursement de la dette par habitant en capital

Pour 2022, celui-ci est de 57 € par habitant, globalement ce remboursement représente 8,2 % de nos recettes de fonctionnement. Nous disposons de 53 % de notre capacité d'autofinancement pour entretenir nos infrastructures et autofinancer de nouveaux projets. Niveau en légère hausse en 2022.

La capacité de désendettement

Ce ratio favori des banques, évalue le temps nécessaire à la commune pour se désendetter totalement si elle stoppe toute autre dépense d'investissement mis à part le remboursement des emprunts. Il est aujourd'hui de 4,38 ans, ce ratio s'est encore amélioré en 2022 et est maintenant stabilisé. Je rappelle que le seuil critique est de 10 ans. La position de ce ratio permet de cerner la capacité de nouvel endettement de la commune.

Le taux d'utilisation de la ligne de crédit

En 2022, comme les autres années, nous n'avons pas eu besoin d'aide bancaire en trésorerie. Notre fonds de roulement, associé à une bonne répartition de nos dépenses sur l'année et à une gestion prévisionnelle rigoureuse de notre secrétaire nous ont permis de passer cette année sans frais bancaires. Pour l'année 2023, comme nous le verrons dans la conclusion, un recours à un prêt court terme sera obligatoire pour accompagner l'important investissement de la plaine de jeux.

3 nouveaux ratios présentés par M. Damien Thomas notre trésorier

Le fonds de roulement

Ce dernier permet à la commune de couvrir ses dépenses en attendant le versement des recettes, il est pour Sers de 170000 €, l'analyse de son niveau se fait en nombre de jours de fonctionnement, il doit être supérieur à 80 jours. Pour Sers il est de 125 jours.

Le résultat sur les recettes totales de fonctionnement

Il est de 16,9%, un bon niveau en légère baisse cependant par rapport à 2021. Ce dernier ratio apprécie la qualité de la gestion du fonctionnement journalier de la commune, le rapport entre ses dépenses et ses recettes autres que ses investissements.

La CAF nette sur les recettes

C'est la capacité d'autofinancement, une fois les emprunts payés ramenée aux recettes de fonctionnement. Notre ratio est de 17,79 %, supérieur au niveau considéré comme satisfaisant de 10%.

Les finances de la commune de Sers sont saines

Comme l'année dernière, les conclusions du rapport de notre trésorier ont permis de conforter notre analyse de la situation de notre commune. Les comptes de SERS sont bons, ce résultat est le fruit d'une volonté permanente d'un équilibre entre nos capacités et nos projets. Ces derniers devront continuer comme dans le passé à être basés sur une recherche de subventions représentant une part majoritaire de nos ressources.

Budget 2023 : 2 projets importants

Rénovation du bâtiment URAMEL

Cet investissement budgété en 2021, a vu le jour en 2022, son coût de 90 000€ HT sera subventionné à 78% et ne coûtera que 18 000€ à la commune. Ce bâtiment communal de grande qualité est destiné à être loué ou vendu et sa destination finale devra participer à dynamiser notre bourg.

Plaine de jeux

Un projet ambitieux pour nos jeunes et nos très jeunes, idéalement placé dans notre bourg. 250 000€ TTC étalé sur deux ans et subventionné à 80%. La dépense pour la commune sera de 50 000€ financée par un emprunt pas encore réalisé mais qui devrait l'être en 2023 ou 2024 en fonction de l'incertitude des dates de réception des subventions. La dépense importante engagée et payable en 2023 ne pourra pas l'être par notre trésorerie et notre fonds de roulement ne pourra pas autofinancer la partie non subventionnée. Un emprunt court terme permettant d'attendre les subventions et la récupération de la TVA liée au projet devra être mis en place. En fonction du montant de ces subventions (prévu : 191 000 €) et de leurs dates de versement le montant définitif du moyen terme (initialement 50 000€) sera déterminé et le prêt réalisé dans une durée à définir, compatible avec la CAF de la commune. L'impact important de ce projet sur notre trésorerie et le manque de visibilité sur le versement des subventions doivent nous inciter à une très grande prudence sur tous projets dans les deux ans à venir.

Renaud Testemale

Aménagement du champ de foire



Comme vous avez pu le constater cet espace n'est plus un projet mais une réalité qui grâce à vous va vivre et provoquer des rencontres.

Alors quelles sont les nouveautés sur cet espace ?

Une forte végétalisation car 60 arbres de hautes tiges (érables) ont été plantés, certes aujourd'hui ils ne donnent pas trop d'ombre mais ceci viendra avec le temps.

Une pergola de 8m x 8m sur laquelle pousseront des plantes grimpantes qui, elles aussi, donneront de l'ombre et favoriseront les rencontres car dans le projet des tables et bancs viendront compléter l'ensemble mais patience ils arrivent.

Des aménagements pour les camping-cars bien individualisés ont été bordés de plantes et arbustes.

Le terrain de boules a été agrandi permettant des tournois ou compétitions plus importantes.

Le parcours VTT a été repris.

Et le clou de l'opération est certainement l'installation de

jeux pour enfants sécurisés aux normes très strictes actuelles, aux couleurs attrayantes. L'ensemble a été clôturé permettant de laisser les enfants en toute sécurité.



Enfin un appareillage de fitness pour les grands et parents qui veulent se dégourdir les jambes et les bras pendant que les enfants s'amuse.

Tout ceci a été réalisé pour le faire vivre, évoluer, respecter.

Maintenant que ceci est une réalité, à nous de récupérer les nombreuses aides ou subventions qui nous étaient promises.

Bon usage et profitez bien de ces aménagements.

Jean-Charles DOBY



Aire de camping-car

ILS NOUS ECRIVENT

Bonjour Monsieur le Maire,
Un grand MERCI pour cette aire de camping-car mise à notre disposition.
Une jolie petite pause dans votre village.
Marie Annick et Yannick Leclerc
Morbihan 56

Bonjour,
Je tiens à vous féliciter et à vous remercier pour votre aire de camping-car qui est super.
Merci beaucoup.
Guillaume Champenois

Bonjour,
Nous découvrons votre aire de camping-car.
BRAVO : Plaine de jeux, laverie, commerces et le tout en plein centre bourg.
M. et Mme MARTIN Landes



Cantonniers

Gilles Rabaud et les cantonniers de Sers entretiennent et rénovent peu à peu les murs et bâtiments communaux. Pendant que les travaux de la partie basse du bourg et de l'aire de jeux du champ de foire se terminent enfin, alors que le bâtiment Uramel a fait peau-neuve avec sa magnifique façade donnant sur un escalier monumental, alors que l'aire de camping-cars a été redessinée, alors qu'a soudainement poussé le mignon petit chalet en bois de la superette API, Damien et Benjamin, encadrés et aidés par notre colistier Gilles Rabaud, rénovent peu à peu les anciens bâtiments communaux. Le trio a rejointoyé la façade de la salle de sports et la murette du jardin devant l'église. Puis ils ont passé le karcher sur les trottoirs et les places du bourg. C'est tout l'ensemble de notre petite bourgade sympa qui, grâce à eux, ne se dégrade pas, et garde ce cachet de « joli petit village » où il fait bon vivre.

Patrick Andrieux



L'agence postale de Sers

Rappelez-vous, confronté à la menace de fermeture de notre bureau de poste, le Conseil Municipal avait signé une convention avec La Poste pour mettre en place et prendre en charge une agence postale communale.

Nous avons recruté un personnel spécifique, avec une préférence pour les demandeuses d'emploi de notre commune:

D'abord Michèle Valezy, qui habite « Chez Léger » depuis 1976 et qui a bien développé les activités de cette agence, jusqu'à sa retraite le 30 Septembre 2022, avec quelques interruptions obligatoires pour qu'on soit légalement dans les clous. Avant de devenir agent communal, elle avait travaillé dans l'entreprise de son mari Alain, puis dans une boulangerie. Elle a été remplacée fin 2022 par Marie-Pierre Appere, qui habite Planche-Meunier depuis 2007, auprès d'animaux et d'oiseaux exotiques.

Jadis, Marie-Pierre a été toiletteuse pour chiens et chats durant une quinzaine d'années; d'abord à Bordeaux puis à Fléac où elle a ouvert son salon de 1992 à 2006; puis elle a été employée pendant 11 ans à la Maison du Caoutchouc à Angoulême, chez son frère Alex Dumas qui habite Maison Neuve. Après, elle a assuré des remplacements dans diverses écoles de notre secteur: Villebois, Magnac, Rougnac et Sers. « J'ai beaucoup aimé mon passage à l'école de Sers ».

Nous l'avons recrutée en tant que « guichetière » de notre agence postale à partir du premier octobre 2022. Elle a suivi une formation pour mieux vous servir. Mais elle a également suivi une autre formation, celle de « kinésiologie », nouvelle activité qu'elle exercera peut-être un jour, si la législation du travail le lui permet, en plus de celle de guichetière «< car c'est un job qui me plaît bien et je tiens à le conserver ».

Dans l'agence postale de Sers, Marie-Pierre vous accueille du lundi au samedi, de 9h30 à 12h30, pour vous faire bénéficier des services courrier colis: retrait, dépôt de courriers et colis, affranchissement, vente de timbres, pièces de collection, emballages mais aussi services bancaires (retrait et dépôt d'espèces dans la limite du plafond...), services la Poste Mobile (souscription de forfait avec mobile sur commande avec ou sans engagement et vente de cartes prépayées).

Le conseil municipal et ces deux guichetières ont tout fait pour maintenir cette agence à Sers. Mais pour que ça continue encore longtemps, c'est dans les mains de chacun de nous. C'est en y venant régulièrement, et en lui donnant sa préférence, que la Poste de Sers pourra subsister. Et c'est valable aussi pour notre supérette automatique, notre laverie automatique, notre salon de coiffure, notre boucherie avec ses bons petits plats préparés et notre boulangerie avec ses délicieuses pâtisseries et ses chaudes « Pétrisanes ».

Patrick Andrieux

A la suite de nombreuses années passées à l'Agence Postale, Mme VALEZY a fait valoir ses droits à la retraite.

Nous lui souhaitons d'en profiter au maximum, malgré la perte d'Alain, son mari, parti trop tôt.

Pour lui succéder, une autre sersoise Mme Marie-Pierre APPERE a pris sa suite en s'adaptant très vite à sa nouvelle vie professionnelle.

Rappelons que notre Agence Postale est ouverte tous les matins de 9h30 à 12h30.

Notre Agence Postale est très utilisée et appréciée par une clientèle provenant aussi des communes voisines.

Roland VEAUX



Classe découverte au CHAMBON pour la classe des CP



Les 6 et 7 avril, la classe des CP de Sers partait au Chambon pour deux jours de classe de découverte financée par le SIVOS Sers-Vouzan.

A l'arrivée, la classe était accueillie par Fred, l'animateur du centre aéré.

Madame Bailly (enseignante des CP), Madame Dulac, la maman de Lucas et Monsieur Albrespy, le papa de Clément (parents d'élèves) accompagnent les enfants pour tout le séjour.

Le site est remarquable, en pleine nature, des bâtiments en pierre de taille et un arbre immense et majestueux dans la cour centrale. Le jeudi matin, randonnée avec au programme une balade dans la nature sur l'ancienne route des tonneaux et des canons pour une découverte et identification des plantes.



L'après midi est consacré à l'escalade, d'abord en salle pour différents ateliers d'équilibre et déclinaison des consignes de sécurité. Madame Bailly précise « excellent pour la confiance en soi et pour la concentration ».

Les repas et les goûters étaient pris au self et Madame Élodie Dulac exprime « pour le plus grand bonheur des enfants ».

Le soir, pendant que des enfants prenaient leur douche à tour de rôle, les enfants répartis en trois ateliers ont rédigé une carte adressée aux correspondants de Balzac.

Ils ont aussi créé un journal de bord, par enfant, illustré du séjour au Chambon et de la journée, tapé à l'ordinateur pour poster sur le blog des parents.

Le soir, après la lecture d'histoires et la toilette, les enfants ont bien dormi, dans des chambres de quatre sous la surveillance des accompagnants, même si Monsieur Albrespy tempère « pour ma part, je n'ai dormi que d'un œil ».

Le vendredi était organisée une séance spéléologie avec des habits adaptés et équipés de casques, lampes frontales et bottes pour visiter la Grotte de Souffrignac.

Madame Bailly précise « Les enfants après avoir observé les différences entre l'intérieur et l'extérieur de la grotte ont observé un champignon presque phosphorescent qui se développe sur ses parois : l'ACTINOMYCETE sans ou-



blier les stalactites et les stalagmites ».

L'après-midi était consacré à un jeu de éco-aventuriers ; une course d'orientation avec des affiches à trouver sur le thème de l'écologie pour lequel, il fallait répondre à des questions sur le tri des déchets, l'eau, la faune et la flore.



Tout le monde était ravi de ce voyage !

Lionel MAHÉRAULT



Amandine Rassin, la maman d'Elisa et sa consœur Mathilde Lefebvre la maman de Thibault, deux infirmières bénévoles ont formé le jeudi 01 juin après-midi les vingt et un élèves de la classe du CP de Madame Chloé Bailly, dans la salle des fêtes mise à disposition par la Commune de Sers.

Pendant que Mathilde Lefebvre déploie le diaporama, Amandine Rassin rappelle quelques situations quotidiennes auxquelles les enfants pourraient être confrontés : « Saignement de nez, une personne qui s'étouffe, une chute dans les escaliers, mais aussi la maîtresse qui fait un malaise dans la classe ».

Les infirmières déclinent tout d'abord les numéros d'urgence en fonction de la situation « le 15, c'est le Samu ; le

Sensibilisation aux « gestes qui sauvent »

18, les pompiers, et le 112, le numéro d'urgence pour l'union européenne ». Après avoir insisté sur l'analyse de l'état de la victime : « Est-elle consciente ou inconsciente ; respire-t-elle ou non ? ». Un temps fort pour les enfants, les mises en situation par groupe de trois sous la forme de jeux de rôles à savoir acteurs et victimes.

Pour chaque situation, les enfants doivent réagir et traiter l'accident en respectant la méthode apprise et en appelant les bons numéros d'urgence. Les deux infirmières avaient préparé huit situations critiques très réalistes, qui ont été jouées puis réglées avec enthousiasme et rigueur par les enfants.

Quelques principes ou conseils ont été martelés tout au long de l'après-midi : « Au téléphone avec le Samu ou les pompiers, je parle fort, je me présente complètement, nom, prénom, âge, je réponds aux questions, je donne mon adresse la plus précise possible, je ne raccroche pas, je fais en sorte que le portail et la porte soient ouverts ».

Au terme de cette instruction, les enfants avec beaucoup de fierté ont reçu un diplôme d'initiation au secourisme et un jeu de société sur « les gestes qui sauvent ».

Lionel MAHÉRAULT

L'APE SERS VOUZAN doit-elle être mise en sommeil ?



quelques manifestations ont encore pu être tenues avec le petit nombre de bénévoles existant : vente de gâteaux, de chrysanthèmes, de sapins, de crêpes, tombola de l'œuf en chocolat et pour finir une très modeste fête de fin d'année, bien en deçà des années précédentes ... Pour chacune des manifestations le nombre de bénévoles est

Pour l'APE Sers-Vouzan maintenant trop limité...Un renouvellement de parents "ensemble pour nos enfants", l'avenir est compromis pour l'Association. En effet si les bénévoles existants ont su rester actifs durant les années COVID, l'association peine à mobiliser de nouveaux membres pour prendre le relais... Cette année

est nécessaire car les troupes se sont épuisées et si d'autres parents ne nous rejoignent pas à la rentrée nous serons contraints de mettre l'association en sommeil. Pour rappel, l'APE, avec ses activités et l'énergie des parents bénévoles, au cours des 7 dernières années, malgré le COVID, avait récolté au total 22 458€ qui ont été attribués à égalité aux écoles de SERS et VOUZAN. Cet argent est utilisé par les enseignants pour nos enfants en particulier pour les sorties scolaires et autres activités qui coûtent cher... Ce serait dommage de s'arrêter là... pour TOUS NOS ENFANTS. Mais cela dépend de TOUS LES PARENTS. RDV à l'Assemblée Générale de l'APE de la rentrée...

L'équipe de l'APE Sers-Vouzan "Ensemble pour nos enfants"



Une tradition, le repas des aînés, qui avait dû être remplacé durant les 2 précédentes années par la distribution de bons d'achat chez nos commerçants, du fait de la pandémie

du Covid, a pu faire son grand retour le dimanche 22 janvier

Repas des aînés

2023. Ainsi, une petite centaine de personnes de plus de 62 ans a pu se retrouver et savourer un repas préparé par M. DUMONT, traiteur à St Amant de Boixe. Béatrice, chanteuse, que nous avons déjà eu le plaisir d'accueillir, a animé la journée au rythme de tangos, valse et autres chansons populaires.

Nous remercions les chasseurs qui nous donnent chaque année un chevreuil. Le repas s'est terminé par une coupe de champagne offerte par le Maire, les adjoints et le président du SIVOS.

Cet évènement, très attendu, permet aux séniors de se retrouver et de nouer des relations qu'ils pourront prolonger le reste de l'année, et de partager un moment chaleureux et convivial.

Christiane DUTEIL

Lucienne Classe est notre nouvelle doyenne

Lucienne a fêté son 100ième anniversaire en compagnie de Roland VEAUX Maire et de Christiane DUTEIL adjointe. Une coupe de champagne est venue compléter une composition florale offerte par la municipalité.

Lucienne toujours alerte vit seule dans le bourg.

Ses voisins (Gérard M) et ses amis (Jacqueline N) veillent sur elle.



Roland VEAUX

Le Coussadeau

La fête des voisins du Coussadeau s'est tenue le samedi 3 juin. Une vingtaine d'adultes plus une quinzaine de jeunes se sont retrouvés sur la place pour partager l'apéritif et les nombreux plats apportés par chacun. Plusieurs activités se sont mises en place dans l'après-midi. Si les enfants ont trouvé refuge dans une piscine rafraichissante, d'autres se sont mis à l'ombre d'une grange pour nous offrir un concert improvisé. Enfin, la traditionnelle pétanque et sa compétition acharnée ont déjà donné rendez-vous à ses participants pour la revanche l'an prochain. Nous avons eu une pensée particulière pour notre amie Paulette qui nous a quittés et qui appréciait beaucoup cette fête. Nous levons un verre de porto avec sa famille en pensant à elle.

Sabine VIGNAUD



Cérémonie du 8 mai 2023



Les concitoyennes et concitoyens des Communes de Grassac, Sers et Vouzan ont assisté à la cérémonie du 78ème anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945, en présence des représentants des anciens combattants, des porte drapeaux et des enfants de l'école de Vouzan accompagnés de Madame Durand et Monsieur Dupré, leurs enseignants. Monsieur Hureau, Maire de Vouzan a lu le message dû aux anciens combattants. Les enfants ont lu les textes « Je trahirai demain » de Marianne Cohn

et « Liberté » de Paul Eluard avant de poursuivre par les lectures émouvantes de plusieurs extraits du livre « Paroles d'étoiles, à la mémoire d'enfants cachés en 1939 – 1945 » de Jean-Pierre Guén avant de chanter avec la nombreuse assemblée La Marseillaise. Roger Guesdon a reçu



une médaille de récompense pour son investissement de porte drapeau depuis 1988. Un vin d'honneur préparé et offert par la Commune de Vouzan à la salle des fêtes de Vouzan, avec une exposition de matériel militaire et de véhicules de la 2ème guerre mondiale assurée par l'association JEEP MEMORY 44, clôturait cette cérémonie.

Lionel MAHÉRAULT

ETAT CIVIL

**Naissances :**

16/04/2023 : Hadrien, Dominique, Gérard BORETTE LEGER à SOYAUX

14/05/2023 : Louve BRIGAUD AUROYER à SERS

16/06/2023 : Eliott, Clovis, Antonin LOUISET à SOYAUX

**Mariage :**

27/05/2023 : Julien Nicolas SCHWARZ et Estelle Odette Henria MONVOISIN à SERS

**Décès :**

30/05/2023 : Paulette Angèle LE NEZET décédée à SAINT-MICHEL

07/06/2023 : Patrick Robert Bernard BÉZAGU décédé à SAINT-MICHEL



Assemblée générale



L'assemblée générale de l'association PART'ÂGE s'est déroulée le 30 janvier 2023.

Le résultat des différents rapports montre que l'association se porte bien et que le nombre d'adhérentes ne cesse d'augmenter avec plus de 70 en ce début 2023.

« Le brin d'aillet » le 1^{er} mai est toujours au programme, de même qu'une sortie, à l'étude, et notre « poulet basquaise » le 19 novembre prochain.

Le Conseil d'Administration s'étant réuni, a réélu le bureau qui se compose de la façon suivante :

Présidente :	Christiane DUTEIL
Vice-présidente :	Christiane HAUTHIER
Trésorière :	Jacqueline BESSON
Trésorière adjointe :	Marie Claude RIGAUDIE
Secrétaire :	Monique DEBRAY
Secrétaire adjointe :	Micheline DEBAUD

L'ordre du jour étant épuisé, tout ce petit monde est invité à fêter les rois avec les gallettes de notre boulanger Jean Olivier ERRE.

Christiane DUTEIL

La chasse au muguet

Ce premier mai 2023, nous sommes partis à 9h, depuis la salle des fêtes de Sers, en direction de Roches puis du Parc-Haut. Plus loin dans les bois, chacun a pu cueillir son brin de muguet blanc ou rose. Chacun son bouquet à la main, notre petite troupe a continué sa balade en passant près de l'ermitage de Bellevau où ceux qui ne connaissaient pas ont pu découvrir deux sarcophages mérovingiens. Le temps s'y prêtait, pas de pluie, la bonne température pour se balader dans notre belle campagne sersoise. Au bout de 10km, notre petit groupe de 60 randonneurs était de retour dans la salle des fêtes, accueilli par les bénévoles de PART'AGE qui nous attendaient pour l'apéro.

Patrick Andrieux



Brin d'aillet

Après l'effort, le réconfort... Et c'est avec beaucoup de plaisir qu'on s'est tous retrouvés autour d'un buffet d'entrées et de crudités, préparées par nos bénévoles, sans oublier le grillon charentais et son brin d'aillet fait par notre boucher Damien Martinet. Une multitude de desserts confectionnés par nos adhérentes clôturaient ce gros casse-croûte. Merci aux bénévoles de l'association qui nous ont aidés à faire de cette journée, une occasion de réunir 145 personnes dans la joie et la bonne humeur.

Rendez-vous l'année prochaine, même date, même endroit.



Christiane DUTEIL



Sortie au Marais poitevin

Cette année, PART'ÂGE avait choisi « le Marais Poitevin » pour sa sortie de fin de saison. C'est par une belle journée de mai que l'on est arrivé à Coulon, capitale de la Venise verte, pour la visite du musée du marais. Une guide nous attendait et pendant 1 heure, elle nous a fait connaître l'histoire, les paysages, les traditions et la préservation de ce territoire à découvrir. Puis, après un déjeuner typique poitevin, nous sommes montés dans les barques, appelées « plates » nom donné aux barques à fond plat. Et pendant 3 heures, nous avons vogué au gré de notre batelier, nous faisant découvrir les richesses de ce lieu exceptionnel. Après un bon goûter, nous sommes repartis vers Sers, les yeux et la tête pleins de souvenirs. A l'année prochaine vers une autre destination.



Christiane DUTEIL



Pique-nique du 3 juillet

Comme chaque année, pour terminer la saison en beauté, PART'ÂGE organise un pique-nique à l'étang DUDO, où tous les adhérents et conjoints sont invités. Après des jeux de mémoire préparés par Jacqueline, tout le monde a partagé le repas apporté par chacun. Puis, pendant que certains faisaient la

sieste, d'autres ont pu jouer à la pétanque, ou à la belote, ou même se promener autour de l'étang. Et c'est tard dans la soirée que l'on s'est quitté après s'être souhaité de bonnes vacances en se promettant de revenir en septembre.



Christiane DUTEIL



L'association CourtEchel a organisé la Saint Patrick le 18 mars dans la salle des fêtes. La soirée s'est déroulée dans une bonne ambiance, alimentée avec un plat irlandais et arrosée avec différentes bières.



Prochaines manifestations, à la salle des fêtes :



- le 3 septembre, « jambon à la broche ».

- le 7 octobre, « soirée Reggae », avec le groupe ENR.



- le 28 octobre, retransmission finale de la coupe du monde de rugby 2023.

- le 16 novembre, « soirée beaujolais ».



L'Équipe CourtEchel

PREHISTO-SERS

SERS SAMEDI
16 Septembre 2023
Les Samedis de la préhistoire

14H30 à SERS:

VISITE COMMENTÉE du PREHISTO - SERS

588 rue Montalembert (3 euros/adulte) puis DÉPART en voiture pour LE ROC de SERS

PRÉHISTOIRE - NOUVELLES FRONTIÈRES

17 H CONFÉRENCE (3 Euros) - Salle des Fêtes de SERS



Jean-Michel Geneste, archéologue du Paléolithique, ancien conservateur général du patrimoine, a été conservateur de la grotte de Lascaux. Il a récemment publié avec Boris Valentin Si loin, si près. Pour en finir avec la préhistoire (Flammarion, 2019) et co-dirigé en 2020 avec Jean-Jacques Delannoy l'Atlas de la grotte Chauvet, aux Editions de la MSH.



Philippe Grosos, professeur de philosophie à l'université de Poitiers, est spécialiste d'art et de préhistoire. Il est auteur Des profondeurs de nos cavernes. Préhistoire Art Philosophie (Cerf, 2021), L'art préhistorique (PUR, 2023) et La philosophie au risque de la préhistoire (Cerf, 2023).



Boris Valentin est professeur à l'université Paris 1. Panthéon-Sorbonne. Il coordonne les fouilles du site magdalénien d'Etioles ainsi qu'un programme de recherche sur l'art préhistorique des alentours de Fontainebleau. Il l'auteur, avec Jean-Michel Geneste, de Si loin, si près. Pour en finir avec la Préhistoire et d'un Que-Sais-Je ? sur le Paléolithique.

Tous les 3 dédicaceront leur dernier volume:

« Préhistoire, nouvelles frontières »

qui réunit 50 spécialistes de la question.

24^e BALADE DES OIES SAUVAGES

SERS (16)

En Terre de Préhistoire

Départs Parking de l'école

23 / 24 septembre 2023

SAMEDI 23.09.2023

Randonnées accompagnées - départ 14 h

Marche 10 - 14 Km

Marche Nordique sortie 10 Km /initiation

Rando Santé® 5 Km

Tarif : 5 €



DIMANCHE 24.09.2023

Parcours balisés-départs libres à partir de 8 h

Marche / Marche Nordique

8- 12 - 16 - 19 Km

Inscriptions sur place de 8 à 10 h

Gratuit -16 ans

Tarif : 5 €

Dimanche 24 - 12 h
Restauration rapide - Food Trucks



Association RVE 06 07 76 07 50

www.randonneurs-vallee-echelle.fr

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

ROC
SERS



Dans les pas d'Estelle

Et Léon Henri-Martin...



Randos pédestres, marche nordique et rando santé. (Plus de Vtt).

Tarif unique pour tous : 5 € - (gratuit - 16 ans) - inscriptions sur place au moment du départ parking de l'école. 2 « food truck » pour repas dimanche midi - Buvette - pique nique possible

Contact :

Guy Defontaine

Président des Randonneurs de la Vallée de l'Echelle

Mairie - le bourg -16410 BOUEX

rando.vallee.echelle@orange.fr

06 07 76 07 50

The Hat Country Dance

La saison 2022/2023 se termine déjà avec nos 45 adhérents qui viennent danser tous les vendredis soirs avec toujours autant d'enthousiasme et de bonne humeur ! Ainsi, pour clôturer cette saison, le club organise à l'intention de ses adhérents une balade touristique en Périgord. Cette saison 2022/2023 signe aussi la fin du mandat pour les membres du Conseil d'Administration. L'élection du nouveau CA aura lieu en juin. Une nouvelle équipe sera donc en place pour continuer l'aventure ! L'implication, la motivation et la passion sont les ingrédients essentiels qui ont permis au club de perdurer depuis sa création en 2006. A cette occasion, nous remercions la municipalité pour son soutien apporté à la vie associative de la commune. Les cours reprendront le vendredi 8 septembre 2023 de 19h à 22 h pour notre soirée Portes Ouvertes. Les cours sont animés par Joëlle Bernard, à la salle des fêtes de Sers, tous les vendredis soirs de 19h à 20h30 (débutants/novices) et de 20h30 à 22h (intermédiaires/avancés). L'adhésion annuelle est de 30€ ; le forfait trimestriel est de 30€ et donne accès aux 2 cours. Les nouveaux adhérents bénéficient de 2 cours d'essai gratuits. Alors n'hésitez pas ! Et venez nous rejoindre pour danser dans une ambiance conviviale et chaleureuse !



Suite à l'élection du nouveau Conseil d'Administration de l'association, nous vous annonçons que Mr Thierry PILAIN est le nouveau Président de The Hat Country Dance. Afin de modifier les informations diffusées sur le site internet de la mairie, nous vous prions de bien vouloir prendre note des nouvelles coordonnées :

Président : Mr Thierry PILAIN

Email : gasperthierry.16@gmail.com

Laurence Desplat



Bosquet des cocottes



Michael Villan et son Bosquet-Des-Cocottes

Notre ami sersois Michael Villan - on prononce à l'américaine : max| - est né en Italie et habite route du Chauffour depuis 6 ans. Il est marié à Laetitia depuis 9 ans, une nounou sersoise dont je vous ai déjà parlé et ils ont deux enfants scolarisés à Sers et à Vouzan (CP et CE2). Les balades en forêt avec ses enfants, la course à pied, le snow-board, les voyages en Italie pour voir la famille, tous ses hobbies sont désormais mis en parenthèse. Aujourd'hui, il est très occupé par l'entreprise qu'il vient de créer.

Avant, il travaillait en usine et produisait des frigos de supermarchés, près de Padoue, dans le Nord de l'Italie. Il fait un tour en Espagne, puis se retrouve travaillant à Carrefour de Soyaux, où il est employé libre-service, pendant 12 ans, passant par tous les postes depuis la mise en rayon, la gestion, les commandes de fruits et légumes, l'épicerie, les produits frais, le liquide, pratiquement tous les postes ! C'est là qu'il tombe sous le charme de Laetitia, sa future épouse, sur leur lieu de travail.

Ils font construire à Sers, route du Chauffour, et il commence par acheter 6 poules pour consommer leurs propres œufs, puis 20 dans une cabane derrière sa maison, vend l'excédent de ses œufs à ses voisins, puis se met à gamberger sur une éventuelle exploitation agricole de poules pondeuses. Tout en travaillant à Carrefour (il se lève à 3h de mat.), Il suit une formation agricole au lycée de l'Oisellerie où il obtient son BP Responsable d'entreprise agricole (BPREA) qui lui permet de lancer sa propre exploitation.

Il quitte son poste à Carrefour, après un an d'administratif pour la mise en chantier de son projet d'exploitation.

Il vient d'acquérir un champ face à la cabane des chasseurs, à « Chapitre ». Il fait travailler au maximum les entreprises du secteur. Le sol des poules est couvert d'un



broyat de bois fourni par « TERR'EAU PAYSAGES » de Michaël Lafond (Vouzan). La plomberie est installée par David Loustaud (Sers), le terrassement a été réalisé par Michel Joseph (Dirac). Son logo et son packaging sont créés par l'entreprise 5070 de Nicolas Tesson, le designer de Sers, dont je vous ai déjà parlé. Le reste du boulot, c'est son huile de coude à lui. Il vient de planter 700 plantes champêtres, pour donner de l'ombre et accueillir les insectes indispensables à la biodiversité.

Il monte lui-même son premier poulailler de 45m2, pose une clôture grillagée d'1 km, dont la base est enfouie dans la terre, installe 2 silos de 5m3 chacun pour y stocker les mélanges de farines de 10 céréales et reçoit ses 250 premières poules pondeuses surveillées par deux chiens de garde et des caméras. Trois autres poulaillers de 45 m2 suivent. Chaque fois qu'un poulailler



est fini de monter, arrivent 250 nouvelles pondeuses. Michael ne fait que du Bio ; il est labellisé ECOCERT. Les parcelles et les aliments sont 100% « Agriculture Biologique ». Ses œufs font partie des bons petits plats du domaine du Chate-lard (Dirac), de la **cantine de Sers** et de bien d'autres bonnes tables de Charente.

Avec ses 1000 poules, Michael livre des œufs à la superette API de Sers, aux paniers AMAP de Soyaux et de Voueil et Giget, à MAIA-Charente, à Biocoop de Soyaux, au jardin des chèvres de Jard (Vouzan). Il peut en vendre en direct : Appelez le 06 69 26 13 71.

Vous pouvez suivre « Le Bosquet-Des-Cocottes » sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram.

Patrick Andrieux.

Un défi ambitieux

Une escale à Sers de deux cyclistes qui parcourent la France à vélo pour le climat. Deux amis se sont lancés dans un défi ambitieux, faire un tour de France à vélo au profit de la lutte contre le dérèglement climatique. Nicolas Marques est magicien professionnel à Nice et Guillaume Labeyrie un ex-collaborateur du maire de Rouen et tous les deux parcourent la France à hauteur de 70 kilomètres par jour afin de convaincre sans donner de leçon et valoriser ceux qui font des choses pour la planète. Pédaler pour promouvoir les mobilités douces et remettre de la magie dans notre monde.



Un mercredi du mois de Mars, ils font une escale dans notre Commune de Sers place de la bascule à proximité



de l'épicerie autonome devant un public attentif composé d'enfants et d'adultes très réceptifs. Tout d'abord, ils déclinent des exemples simples sous forme de questions/réponses afin de comprendre et de s'approprier l'essentiel des causes et des conséquences des changements climatiques. Un moment important avant de réaliser une animation originale, élégante et amusante avec des tours de magie afin de mettre des étoiles dans les yeux du public. Avant de continuer leur périple, ils ne dormiront pas chez l'habitant mais dans la salle des fêtes de la Commune.

Lionel MAHÉRAULT

Calitom



Alors que le service de collecte a fait l'objet de nombreuses évolutions ces dernières années, une étude réalisée en 2022 a permis de faire le bilan et de définir le service de collecte de demain. Cinq mesures principales ont été identifiées pour maintenir et renforcer la qualité de service tout en améliorant le recyclage des déchets.

- La collecte des ordures ménagères en sacs transparents tous les 15 jours pour améliorer efficacement et durablement les gestes de tri et de compostage, et amplifier les résultats concluants de l'expérimentation menée en 2022 auprès de 15 000 charentais ;
- La collecte en porte-à-porte partout où cela est possible pour maintenir la qualité de service rendu aux usagers, permettre un contrôle de la qualité des déchets présentés à la collecte et supprimer progressivement les bacs de regroupement qui sont sources de trop d'incivilités et d'erreurs ;
- La collecte sélective toutes les semaines compte tenu de

l'extension des consignes de tri et des volumes plus importants à collecter ;

- La dotation progressive en bacs individuels pour les ordures ménagères et la collecte sélective afin d'améliorer les conditions de collecte pour les agents ;
- Le tri des déchets alimentaires avec la poursuite des dotations de composteurs individuels, le déploiement des points de compostage partagés et les bornes de collecte. Ces déploiements progressifs sont à l'étude dans chaque territoire charentais selon leurs spécificités.

Collecte des déchets

Actuellement les sacs "noirs" sont collectés le mercredi matin et les sacs jaunes le sont le lundi soir.

Si le lundi est férié la collecte des sacs jaunes est reportée la semaine suivante.

Si le mercredi est férié la collecte des sacs noirs est reportée au jeudi.

Collecte des verres

Actuellement sur la Commune 3 espaces sont possibles : Route du Champ de Foire, Route de Jean de SERS, la Gare.

Collecte des vêtements

Le Colonne a été enlevée par l'association qui collectait les vêtements (Déficit d'exploitation).

Se rapprocher de la déchetterie de DIRAC (RD939).

Des problèmes de tri encombrants

Alors que les bacs jaunes sont destinés à collecter les emballages recyclables et le papier uniquement, ils contiennent régulièrement des éléments encombrants ne répondant pas aux consignes de tri.

Ces erreurs, et actes parfois mal intentionnés, posent des problèmes importants car ces éléments sont mélangés avec les déchets recyclables acheminés au centre de tri Atrion. Ils ont un impact négatif sur le fonctionnement du site (maintenance, arrêts techniques, surcoût...) et sont dangereux pour le personnel. Ces très grands formats conduisent à des bourrages qui peuvent fortement diminuer le débit de l'usine en le divisant par deux, abîmer prématurément les équipements du process et nécessitent des interventions souvent difficiles voire dangereuses pour les agents.



Déposez-les
 en déchèterie
 exclusivement,
 pour la sûreté
 des agents et le
 bon recyclage
 des matériaux !



Gros cartons
 d'emballage



Bidons de plus de
 5L en plastique



Matelas et
 mousse



Filets



Piscines
 gonflables



Tuyaux, câbles
 et ficelles



Bâches



Pneus *

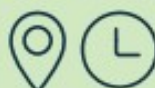
* Modalités spécifiques :
 contactez votre
 collectivité

...



Pour en savoir plus sur le fonctionnement du
 centre de tri Atrion, venez découvrir les coulisses !

Des visites sont organisées toute l'année au travers d'un
 parcours jalonné de vidéos, d'ateliers et de panoramas. Visites
 gratuites à partir de 8 ans, sur inscription au n°vert
 0 800 500 429 ou www.calitom.com



Retrouvez les déchèteries et les horaires d'ouverture sur :

GrandAngoulême : www.pluspropremaville.fr

Calitom : www.calitom.com

Urbanisme, rappel



Toute construction (abri de jardin, pergola, ...) doit faire l'objet d'une déclaration en Mairie. Les clôtures sont soumises à règlement et doivent être, elles aussi, déclarées en Mairie.

Adressage - important

Quelques habitations n'ont pas encore de numéro affiché sur le bâtiment ou la boîte aux lettres. Il vous est vivement recommandé de fixer la plaque qui vous a été remise. Bien vouloir également inscrire vos noms sur l'étiquette de votre boîte aux lettres. C'est utile notamment pour les facteurs remplaçants.



Vidéo surveillance

9 caméras ont été installées dans le bourg afin de protéger les bâtiments communaux. Cette installation a fait l'objet de toutes les déclarations nécessaires auprès de la préfecture et de la gendarmerie



A retenir



750 € c'est le montant de l'amende à laquelle s'exposent les propriétaires de chats qui ne procèdent pas à leur identification.

Tonte et bricolage

(pour les particuliers)

Les jours ouvrables

De 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Le samedi

De 9h à 12h et de 15h à 19h

Le dimanche et jours fériés

De 10h à 12h



INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Ouverture du secrétariat :
Lundi, mardi, vendredi 9h-13h
Jeudi 13h30-17h30
Vendredi 14h00 - 16h00
Rencontre avec le Maire sur rendez-vous.
En cas d'urgence,
Tél : 05.45.24.91.10
Courriel: mairie@serscharente.fr
Site: mairie-sers.fr

AGENCE POSTALE

La Poste
Le bourg 16410 SERS
Tél : 05.45.61.39.88

MOUVIBIUS

Transport à la demande personnes âgées,
Personnes handicapées, personnes isolées
115 Route de Vars – 16160 Gond-Pontouvre
Tél : 05.45.95.74.22
Site: vosservicesadomicile.fr/association/aahpia-handibus/

GENDARMERIE

4 bld 11 Novembre
16110 La Rochefoucauld
Tél : 05.45.62.00.19
Site: www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Médiation sociale

Association OMEGA
67 bd Besson Bey
16000 Angoulême
Tél : 05.45.38.69.83
Site: www.omega16.net

ALVEOLE Accueil de loisirs

ALSH communautaire de Dirac
607 route du stade-16410 Dirac
Tél : 05.45.25.59.18
Pauline MAHIEU : 06.86.24.10.66
Aurélié LEBECQUE : 06.45.28.64.45
Courriel : alsh.dirac@grandangouleme.fr
Site: jeunesse-vde.asso-web.com

Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

10 rue des écoles-16410 Dignac
Tél : 05.45.66.29.49
Courriel : ram.dignac@grandangouleme.fr

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

« Petit à Petit »
10 rue des écoles-16410 Dignac
Tél : 05.45.66.29.49
Courriel : laep.dignac@grandangouleme.fr

CORRESPONDANT CHARENTE LIBRE

Claude RICHON
Tél : 05.45.23.03.64
Courriel : clauderichon.seize@free.fr

France service

Bureau de poste
5 rue de la Clé-d'Or
16410 Dignac
Tél : 05.45 23 81 81
Courriel: dignac@france-services.gouv.fr
Site: www.ecologie.gouv.fr/france-services

Pôle artistique « L'Epiphyte »

Route de la Boissière-16410 Dirac
Tél : 05.45.63.05.67
Courriel: lepiphyte@cc-valleedelechelle.fr

Déchèterie Dirac

Ouverture de la déchèterie :
Du Lundi, jeudi, vendredi et samedi :
9h-12h / 14h-17h30
Le mercredi :
9h00-12h00
Fermée le mardi, dimanche et jours fériés
Route de Périgueux (Dirac/Dignac)
Tél : 05.45.25.04.01

Quand sortir ma poubelle ?

ppmv.grandangouleme.fr/quand-sortir-ma-poubelle

CANTON BOEME-ECHELLE

Conciliateur de justice :
permanence à la mairie
de Roulet Saint-Estèphe
Tous les 2èmes jeudis du mois.
RDV à la mairie
**Tél : 05.45.66.30.08 ou
05.45.37.11.00**
Courriel: muri-el.cavard@conciliateurdejustice.fr

